

Nous ne sommes allés nulle part. Milan est également rentré à la maison et nous avons discuté jusque tard dans la nuit. Il a plu ce soir-là.

Je décris ici à nouveau ces faits, comme j'ai essayé de les expliquer personnellement lors de mon témoignage au tribunal de Bratislava en 2003. Soit dit en passant, à mon avis, le soir où nous étions à la fête n'est pas si important. Ce qui est certain, cependant, c'est que nous avons passé les deux soirées du 8 juillet et du 9 juillet 1976 avec František Čerman et Milan, de sorte qu'ils ne pouvaient en aucun cas participer à ce pour quoi ils ont été accusés et condamnés.

Des décisions et jugements injustes des tribunaux tchécoslovaques de la période 1981-83 ainsi que la nouvelle condamnation en 2004 de personnes innocentes, dont ma sœur et moi savons qu'elles sont innocentes parce que nous sommes des témoins directs de leur innocence, sont une insulte à mon attitude de toujours et mon idée de la vérité et de la justice.

Quel fardeau de savoir que des personnes que nous savons innocentes ont été condamnées injustement par les tribunaux slovaques, et que nous devons supporter cela pendant plus de 40 ans ! Les années perdues pour eux ne peuvent jamais être pardonnées ni justifiées dans cette affaire

La réouverture du procès, son réexamen, une conclusion équitable devant le tribunal et des excuses aux innocents dont la vie a été ruinée par les tribunaux et policiers communistes et qui ont été suivis d'une autre condamnation insensée lors du nouveau procès en 2004, pourraient corriger au moins partiellement cette erreur.

Pour cette raison, je vous demande respectueusement une fois de plus, Monsieur le Procureur général, de vous joindre à la demande d'autorisation de refaire le procès et de contribuer ainsi à la possibilité de justice par la recherche de la vérité.

Dans cet espoir,

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lydia NABET (née COHEN)

Co. : - Ambassadeur de la République française en Slovaquie

- JUDr. Allan Bohm, avocat de František Čerman
- JUDr. Jitka Hasíková, avocate de Milan Andášik